



Theratechnologies annonce une entente de commercialisation d'EGRIFTA(MC) (Tésamoréline pour injection) en Europe

Février 27, 2015

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwired - 27 fév. 2015) - Theratechnologies Inc. (TSX:TH) est heureuse d'annoncer la conclusion d'une entente avec la société AOP Orphan Pharmaceuticals AG (AOP) pour la distribution et la commercialisation d'EGRIFTA^{MC} dans plusieurs pays européens.

En vertu des clauses de l'entente, AOP sera responsable des activités réglementaires requises pour obtenir les autorisations de mise en marché d'EGRIFTA^{MC} pays par pays sur le territoire. Avant qu'elle n'obtienne de telles autorisations de mise en marché, AOP entend distribuer EGRIFTA^{MC} à l'intérieur du territoire par le biais de programmes de vente nominative aux patients.

Theratechnologies sera responsable de la fabrication d'EGRIFTA^{MC} et de son approvisionnement à AOP à un prix de transfert prédéterminé. De plus, AOP paiera des redevances sur les ventes nettes d'EGRIFTA^{MC} à partir d'un certain prix de vente. L'entente avec AOP prévoit également un paiement d'étape lié à l'obtention d'autorisations de mises en marché, de prix de vente et d'approbation de remboursements pour des pays dont la population totale atteindra un certain seuil en plus de paiements d'étape liés à l'atteinte de certains niveaux de ventes nettes cumulatives d'EGRIFTA^{MC} dans le territoire. Par ailleurs, la conclusion de l'entente est assortie d'un paiement forfaitaire de 150 000 euros. En incluant cette somme, les paiements liés à l'atteinte de ces différents cibles pourraient potentiellement atteindre un montant total de 3 000 000 d'euros. La durée de l'entente varie d'un pays à l'autre et, pour chacun de ceux-ci, la durée correspond à la dernière des dates suivantes : sept ans de la première vente d'EGRIFTA^{MC} dans un pays et le 25 février 2025.

« Nous sommes enthousiasmés de notre association avec AOP. Cette société a une impressionnante feuille de route dans la commercialisation de produits-niches et cette entente nous donne une excellente opportunité de faire une entrée sur le marché européen à court-terme. Nous avons inclus dans notre plan d'affaires de 2015 l'identification d'un partenaire pour la distribution d'EGRIFTA^{MC} en Europe. Nous sommes très heureux d'avoir atteint cet objectif. Il s'agit d'une autre avancée importante en vue de créer de la valeur pour nos actionnaires en réalisant le plein potentiel d'EGRIFTA^{MC}, » a déclaré Luc Tanguay, Président et chef de la direction, Theratechnologies Inc.

Les pays suivants font partie de la convention de distribution et de licence : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarusse, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et l'Ukraine.

AOP Orphan Pharmaceuticals est une société fermée établie à Vienne en Autriche. Fondée en 1996, elle se spécialise dans le développement, la commercialisation et la distribution de traitements novateurs pour des maladies rares. Elle commercialise actuellement 15 produits dans différents pays en Europe.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX:TH) est une société pharmaceutique spécialisée dans le traitement de désordres métaboliques répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir un vieillissement en santé et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site web à l'adresse www.theratech.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Information prospective

Ce communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation en valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué renferment notamment de l'information portant sur la distribution d'EGRIFTA^{MC} par l'entremise de programmes de vente nominative aux patients, la réception de paiements d'étape et de redevances, l'approbation d'EGRIFTA^{MC} dans les pays couverts par l'entente de licence et de distribution avec AOP, ainsi que sur notre capacité à assurer une source d'approvisionnement fiable d'EGRIFTA^{MC}.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans lesdits énoncés prospectifs. Ces hypothèses incluent, sans s'y limiter, le fait que AOP aura du succès à distribuer EGRIFTA^{MC} par l'entremise de programmes de vente nominative aux patients, EGRIFTA^{MC} recevra les autorisations de mise en marché dans les pays couverts par l'entente conclue avec AOP, aucune étude clinique additionnelle ne sera requise par les autorités réglementaires des pays couverts par l'entente avec AOP afin d'obtenir ces autorisations de mise en marché, EGRIFTA^{MC} sera acceptée par les professionnels de la santé, les patients et les assureurs dans les pays couverts par l'entente avec AOP, les relations avec nos fournisseurs de services seront exempts de différends et nous bénéficierons d'un approvisionnement continu d'EGRIFTA^{MC}.

Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, le risque que des changements réglementaires interdisent à AOP de distribuer EGRIFTA^{MC} par l'entremise de programmes de vente nominative aux patients, EGRIFTA^{MC} ne soit pas approuvée dans l'un ou tous les pays couverts par l'entente avec AOP, EGRIFTA^{MC} fasse l'objet d'un rappel ou d'un retrait sur le ou les marchés sur lesquels elle est en commercialisation, des données cliniques additionnelles soient requises afin d'obtenir les autorisations de mise en marché d'EGRIFTA^{MC} et que des

enjeux de fabrication nous empêchent d'approvisionner AOP avec *EGRIFTA*^{MC}.

Pour des risques additionnels liés à nos activités, nous invitons les investisseurs éventuels à consulter la rubrique « Risk Factors » de notre notice annuelle datée du 25 février 2015 disponible sur le site SEDAR au www.sedar.com. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date de ce communiqué et traduisent les attentes de Theratechnologies à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de nouveaux événements ou circonstances ou de tout autres choses, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements:

Denis Boucher
514-913-1957